



Envoyé en préfecture le 26/01/2021

Reçu en préfecture le 26/01/2021

Affiché le 26/01/2021

ID : 063-200071199-20210125-CCPL_2021_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	33 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 19 janvier 2021

Date d'affichage : 19 janvier 2021

SEANCE DU 25 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de janvier à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des sports de Randan.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emille GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Amandine HURIAU (suppléante de Gilles MAS), Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jean Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Gilles MAS

Absents :

Stéphane BARDIN, Catherine CUZIN, Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN, Rémy PETOTON, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Nicole PEREZ

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-01 : **AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Rapporteur : Luc CHAPUT

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que "jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette."

Envoyé en préfecture le 26/01/2021

Reçu en préfecture le 26/01/2021

Affiché le 26/01/2021

ID : 063-200071199-20210125-CCPL_2021_01-DE

En application de cet article et jusqu'à l'adoption du budget 2021, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits budgétisés sur l'exercice 2020 du budget principal de la communauté de communes détaillées dans le tableau ci-dessous. Les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2021 aux opérations concernées.

Opérations	Articles	Objet	Crédits ouverts au titre du budget 2020 (BP + DM)	Autorisation de crédits %	Autorisation de crédits Montant
10		MEJ - Maringues	37 000,00 €	25 %	9 250,00 €
11		Aire d'accueil gens du voyage Maringues	4 500,00 €	25 %	1 125,00 €
21		RAM / multi-accueil - Aigueperse	3 800,00 €	25 %	950,00 €
24		Médiathèque	37 500,00 €	25 %	9 375,00 €
25		Salle d'expo	16 500,00 €	25 %	4 125,00 €
30		Equipement MNL	54 813,84 €	25 %	13 703,46 €
31		Voirie et réseaux	10 000,00 €	25 %	2 500,00 €
37		Aire d'accueil gens du voyage Randan	4 500,00 €	25 %	1 125,00 €
39		Aménagement aires services camping-cars	25 000,00 €	25 %	6 250,00 €
45		RAM équipement	10 700,00 €	25 %	2 675,00 €
46		ALSH équipement	20 200,03 €	25 %	5 050,01 €
47		Services techniques équipement	40 000,00 €	25 %	10 000,00 €
49		FAB Limagne Maringues	76 519,36 €	14 %	10 712,71 €
50		Espace Enfance Jeunesse Aigueperse	2 601 849,00 €	15 %	390 277,35 €
51		Aides aux entreprises	16 266,49 €	25 %	4 066,62 €
52		Voie verte	100 000,00 €	25 %	25 000,00 €
53		Développement numérique	91 768,79 €	11 %	10 094,57 €
55		Campagne Façades Plaine Limagne	35 000,00 €	25 %	8 750,00 €
56		Médiathèque Randan	2 630 000,00 €	15 %	394 500,00 €
57		Grand cycle de l'eau - Gemapi	144 732,00 €	25 %	36 183,00 €
58		PCAET	30 000,00 €	25 %	7 500,00 €
60		Politique du logement - Habiter Mieux	81 000,00 €	25 %	20 250,00 €
61		Pôles adolescents	8 200,00 €	25 %	2 050,00 €
ONA		Opérations non affectées			
	2051	Concessions et droits similaires	7 530,00 €	25 %	1 882,50 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	30 000,00 €	25 %	7 500,00 €
	2184	Mobilier	15 000,00 €	25 %	3 750,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €	25 %	1 250,00 €
TOTAL			6 137 379,51€		989 895,22 €

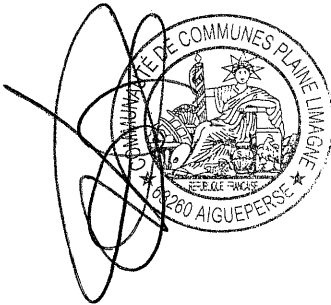
Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le 26/01/2021
ID : 063-200071199-20210125-CCPL_2021_01-DE

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits budgétisés sur l'exercice 2020 du budget principal de la communauté de communes détaillées dans le tableau ci-dessus, étant noté que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2021 aux opérations concernées,
- d'autoriser le président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 26/01/2021
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

